

## **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE CRJ - DYEC Lille les 17 et 18 novembre 2017**

**Vendredi 17 novembre 2017**

Préambule : Le compte rendu fait référence à tous les documents qui vous ont été présentés. Trois moyens pour les visualiser :

- Ils figurent sur le site du CRJ dans l'espace réservé. Onglet documents/ dossier CRJ/Réunion DYEC/ 2017 11 LILLE
- Vous avez reçu dans le message, un dossier accompagnant le fichier relatif à ce compte rendu

### **1 – Accueil**

Applaudissements pour Daniel qui nous a quitté et une pensée pour son épouse.

Récompense au CRJ France la plus forte progression européenne voir mondiale dans les échanges scolaires. Chaque district recevra un exemplaire scanné.

### **2 – Prochaines dates à retenir**

**Rappel** : Le prochain séminaire DYEC se déroulera du **vendredi 23 mars au dimanche 25 mars à Bordeaux**. Le séminaire comprendra la réunion proprement dite suivie d'une partie détente / partage pour ceux qui le souhaitent.

Accueil des jeunes à Roissy en 2018. La date retenue est **le mardi 28 août pour tous les districts et c'est la date officielle du CRJ**. La date du 27 ne pouvant être accordée qu'exceptionnellement au cas par cas et pour une arrivée dans la soirée.

Ex : Acceptation d'accueillir un jeune le 27 au soir par le district parce qu'il n'a qu'un avion qui part le dimanche soir pour arriver le lundi soir mais ce n'est pas la règle du District.

La réunion DYEC de novembre 2018 est prévue du **16 au 18 à Tours**. Séminaire + partir détente / partage.

Réunion de mars 2019. On fait un appel à candidature. Dominique ANCELIN propose que celle – ci se déroule à Marseille. A confirmer. Les dates possibles :

- 15 – 17 mars
- 22 – 24 mars
- 29 – 31 mars

Du 15 au 17 mars 2018, NAYEN à Omaha (USA). Le CRJ sera représenté.

Pré Convention YEO à Toronto du 22 au 23 juin 2018. Le CRJ sera représenté.

EEMA à Deauville du 14 au 16 septembre 2018. Un tarif spécial pour les membres des YEP français est en négociation.

### **3 – Présentation du CRJ de demain**

Présentation de Pascal Hervé SCHAUBERT. Past DYEC 1790. Past Référent transport des jeunes du CRJ.

Les missions du CRJ de demain concernant les échanges restent identiques à celles d'aujourd'hui. Son organisation doit évoluer avec pour seul objectif une aide de qualité aux meilleurs coûts auprès des districts afin que ceux ci puissent réaliser leurs programmes d'échanges (LT et CT) dans les meilleures conditions.

- ✓ Représenter les districts : EEMA / NAYEN
- ✓ Rassembler les prévisions
- ✓ Rechercher les destinations dites difficiles.
- ✓ Répartir, proposer, mettre en relation, coordonner
- ✓ Former, informer
- ✓ Assistance administrative françaises et étrangères : fiches pays

Gestion relations

- LT
- ST : F2F et C&T
- Stages Professionnels (ENG)
- ✓ Les locaux du CRJ seront vacants à partir du 30 avril 2018. Pascal Hervé travaillera en délocalisé (télétravail). Le siège sera le domicile du Président. Le courrier administratif y sera adressé. Les courriers relatifs au traitement des dossiers d'échanges seront adressés aux domiciles de Pascal Hervé.

### **4 – Les prévisions pour 2018 – 2019 et les pays difficiles**

Recherche destinations difficiles. Les destinations demandées peuvent être réparties sur 3 groupes en fonction des taux de probabilité favorables.

- ✓ Groupe A : 0 à 20% de chances
- ✓ Groupe B : 21 à 74% de chances
- ✓ Groupe C : 75 à 81%

Nous proposons que certains pays ne puissent plus être choisis par des jeunes sur le site pour des raisons de sécurité.

Certains INBOUNDS comme les pays nordiques ne souhaitent pas venir en France.

Nous sommes dans une tendance baissière : conjoncture ? Sécurité ?...

Philippe B. nous présente les statistiques sur les 4 dernières années.

Les résultats sont stables sauf sur l'Amérique du sud avec une tendance très forte à la hausse.

Cette étude permet d'avoir des statistiques saines pour 2018 – 2019 (Données à corriger concernant le D.1750).

Couverture entre les échanges et les pays sensibles : 30% par rapport aux demandes

Conserver les places quand on a de bonnes affinités avec le district étranger. On n'envoie pas un jeune au Japon qui a demandé ce pays en 3<sup>ème</sup> choix. Il faut proposer cet échange à d'autres districts via le CRJ où le Japon est un premier choix pour d'autres jeunes.

Nous devons trouver ensemble un processus de répartition qui soit équitable. Si un district a 2 échanges avec le Japon, pas la peine d'en demander un 3<sup>ème</sup> au CRJ qui l'attribuera à un autre district demandeur.

585 jeunes prévues pour 2018 – 2019. 502 via le CRJ (86% des échanges).

Elisabeth nous présente plusieurs tableaux

- Nos relations avec les districts étrangers
- Pour 2018 / 2019, qui travaille avec qui ?
- Deux tableaux récapitulatifs des échanges pour 2018 – 2019

Quelques constats :

Forte demandes pour l'Australie (31 demandes)

Forte demande sur la Corée

6 demandes sur l'Islande.

Forte demande sur le Chili.

Nouvelles destinations : Croatie, République Tchèque,...

Quasiment tous les pays ont été appelés pour les demandes.

Plus vite on se positionne sur le marché, plus on a de chances.

Informez le CRJ pour les districts à problème. Le CRJ doit avoir un maximum d'infos à donner à l'ensemble des districts qui leur permettent d'agir en connaissance de causes.

## **5 – Analyse des statistiques RI**

Sondage participants LTEP). Les principaux résultats du sondage figurent dans la présentation générale de la réunion (Cf. début de compte rendu).

Ce sondage est envoyé chaque année depuis 2000 aux jeunes qui ont fait un échange quelque soit la nationalité. Les points à améliorer au niveau mondial : la présence et le soutien du club.

Pour les jeunes qui ont séjourné en France, les points à améliorer : leur expérience des établissements scolaires et l'absence du district d'origine.

38% des INBOUNDS en France disent avoir très peu eu de contacts avec leurs conseillers.

## **6 – Promotion des camps – C&T**

Procédure d'inscription dans les camps à l'étranger Elle sera revue par Pascal Hervé.  
Un camp est l'invitation d'un pays étranger pour une 15 jours pour découvrir une région.

95 camps proposés par 33 pays. Le jeune paye son voyage, son visa. Pas de réciprocité. De plus en plus de camp avec des participations financières. 3 districts en France envoient le plus de jeunes.

Les jeunes doivent faire un compte – rendu à leur retour.

Les invitations demandent des dossiers complet et signés. Nous avons à ce jour 18 préinscriptions de jeunes français. Plus rapidement le CRJ aura les dossiers plus rapidement on pourra proposer les candidatures.

Il vaut mieux faire un dossier d'échange familial qui peut être basculé en camp.

L'inscription se fait pour un camp sans précision.

Trouver un moyen de communiquer les comptes rendus des jeunes qui font des camps.

C'est au club d'informer le jeune sur ce qu'ont attend de lui.

## **7 – Promotion des échanges d'été – F2F**

Un point présenté par Gisèle sur les échanges familiaux et les camps

3 semaines voir un mois et demi dans une famille avec échange entre deux familles.

Progression importante avec l'Afrique du Sud, l'Argentine. Difficultés avec les rentrées scolaires.

Grosse perte sur la Finlande.

Toutes les propositions ne sont pas sur le site. Ne sont mises que celles qui ne sont pas pourvus. Rien nous interdit de toutes les mettre, quelque soit leur statut.

Les jeunes doivent être formés dans le cadre de la certification.

A proposer systématiquement aux jeunes non sélectionnés pour les LT. Si le jeune accepte, il doit refaire un dossier.

Camps en France. 3 camps cet été. D1700 organise tous les ans deux camps (dont le camp de voile). Beaucoup d'annulations de la part des étrangers.

## **8 – CR rencontre SDV**

On adresse tous les ans un tableau Excel avec les coordonnées des jeunes arrivant en France. Fait à partir du dossier IN.

Le dossier « IN » valide la présence sur fichier SDV

Allongement des délais pour l'obtention des visas. Politique de restriction budgétaire dans certains pays ayant pour conséquence moins de postes, donc moins

de ressources, d'où des délais qui augmentent. (3 semaines dans les périodes creuses).

Le cas particulier des demandes faites par des agences. Si la demande de visa a été faite hors délai, le CRJ n'intervient pas.

Pas d'intervention du CRJ si on a pas une copie du récépissé du dépôt de visa.

Prolongation du séjour en France d'un IN. Le visa a une durée déterminée. Il ne peut être prolongé.

Renvoi anticipé. La SDV est informée que le jeune n'est plus dans le programme du Rotary. La SDV rend alors le visa invalide.

## 9 – Assurance

Présentation des assurances par A. Carton. Un document sera adressé ultérieurement.

Nouveautés : Remboursement de médicaments non référencés par la sécurité. L'assurance a obtenu le remboursement de 300 € par jeune et par an. Séance de kiné : remboursement à hauteur de 1000€ par jeunes sans pour autant augmenter les cotisations.

Rappel : le remboursement des frais médicaux se feront à partir des pièces originales et non de pièces scannées (pièces en pdf). Le processus est donc alourdi pour les jeunes français partis à l'étranger.

Lorsqu'un jeune part à l'étranger : savoir ce qui est obligatoire, c'est à dire connaître les garanties de l'assurance du district hôte dans le district. Souscrire éventuellement une complémentaire assurance CARTON.

Un jeune veut prolonger son séjour avec visa. La couverture dure un an. Le contrat fonctionne dans le cadre du Rotary. Le risque change quand il finit son séjour avec ses parents.

**Dans le cadre du Rotary**, un jeune peut passer 30 jours en dehors de France avec la famille d'accueil ou des membres du club parrain.

Assurance moto. Rappel : le jeune ne peut pas être assuré si c'est le conducteur. Il est assuré s'il est passager.

## 10 – Accueil des jeunes à Roissy et autres aéroports

Participation des Rotex.

De plus en plus de jeunes n'arrivent pas au jour convenu. D'autres ne font pas attention aux correspondances.

Il faut insister auprès des jeunes pour communiquer les horaires et les avertir des correspondances.

Remplir ou faire remplir les références de vol et d'arrivée sous peine de ne pas garantir une présence à l'arrivée > Copie du billet d'avion dans le dossier IN.

## 11 – Bus Trip et la commission

Mise en route du groupe. Présentation de Marie Thérèse  
Groupe de travail animé par Eric DUPLEIX. Travail par skype avec un rythme à définir.  
Projet de cahier des charges pour la prochaine réunion DYEC en mars. Le Bus Trip Espagne pourrait être remplacé par un projet Bus Trip France. C'est un projet.

**Samedi 18 novembre 2017**

## 1 – Débriefing réunion DYEC

Questions / réponse. Rapporteur : Chantal

14 districts sur 18 ont répondu à l'enquête.

- Continuité et efficacité du service. Le groupe insiste sur la continuité de l'existence du CRJ.

Le Président affirme que nous travaillons

- pour le maintien du CRJ et de son équipe,
- pour le maintien de la solidarité entre les Districts et le CRJ.
- Equité entre les districts. Des points où il y a des différences entre les districts (ex : argent de poche donné aux INBOUNDS).
- La charte établie en 2014 et approuvée en AG sera soumise aux districts et nous analyserons les points qui doivent être améliorés.
- Echange nouvelle génération : très nébuleux pour certains districts. Patrick GAUTIER est le référant pour ces échanges. Penser à en faire « profiter » des anciens LT.
- Les jeunes qui ont un visa français peuvent circuler dans l'espace SCHENGEN et faire des entrées sorties multiples.
- Modification du visa pour un jeune qui devient majeur.
  - Si l'ambassade ou le consulat français ne lui a pas donné de document à remplir et inviter à se rendre en Préfecture, pas besoin de faire des démarches.
  - Dans le cas contraire, il est nécessaire de se rendre en préfecture.

En résumé : demander à un jeune qui passera majeur lors de son séjour, s'il a en sa possession des documents à remplir et à présenter en préfecture.

- Eclaircir les règles (décharge du Rotary, fin du visa) pour un jeune qui termine son séjour avec les parents.
- Pour le HIV. Ce sont les personnes qui font la découverte à s'en occuper avec le district. A étudier dans le cadre d'une procédure.
- Visa pour le Pérou. Pas de visa longue durée (cf. la constitution du Pérou). 6 mois maximum.
- Assurance en Italie. Nous n'aurons pas l'arbitrage du RI. On accepte ou on n'accepte pas avec le district. A noter que c'est une complémentaire.

## 2 - Site internet. Des nouveautés

Présentation des nouveautés par Jacqueline

- Mise en place d'un Intranet personnalisé
  - Création des comptes INBOUNDS sans se déconnecter. Vérifier avec le jeune son profil (c'est à dire l'ensemble des données nécessaires) avant de créer le compte.
  - L'INBOUND pourra mettre ses informations comme les horaires d'avion. Demande des districts, la possibilité de télécharger le billet d'avion.

Avantages du dossier INBOUND correctement rempli

- Le dossier INBOUND permet d'extraire les informations à envoyer au Rotary.
- Le dossier visa est généré et rempli.
- Le CRJ dispose d'une liste pour la SDV.
- Fiche de coordonnées à donner à l'INBOUND.
- Une carte qui permet de repérer où se trouvent les INBOUND.
- Création d'un trombinoscope par promotion. Dans la fiche du INBOUND, possibilité de mettre ex INBOUND pour que celui ou celle – ci sorte du trombinoscope s'il quitte le programme.

Rappel : Pour les dossiers IN, le jeune doit remplir le numéro de passeport des parents et non le DYEC.

Dossier OUT

- Travail sur le dossier 2<sup>ème</sup> partie. Tant que le dossier est en candidature, l'impression « Projet » sur la première page (page qui ne nécessite pas de signature). Dès la validation du dossier par le DYEC, la mention « Projet » disparaîtra.

Une procédure créée par Marie Thérèse se trouve sur le site du CRJ. Elle est en mode modifiable afin que chaque district puisse l'adapter.

Un avertissement de couleur est signalé dès que les formulaires du dossier IN sont complets. Demande d'avoir la même interface pour les OUT de manière à les orienter en cas de question. A voir ultérieurement (question de coûts)

- Paiement en ligne, dès l'ouverture de la seconde partie du dossier LT/F2F  
Paiement par carte bancaire par le jeune. Le principe est adoptée par l'ensemble des participants mais ne pourra pas être mis en place pour 2018 – 2019 de même que le remboursement.

Le remboursement pourra se fera par virement ou par chèque par le CRJ. Pas de remboursement si refus du jeune après 3 propositions. Faire un menu déroulant propre aux échanges F2F ou bloquer certaines destinations.

Pour l'organisation des camps en France, paiement par carte bancaire.

- A l'EEMA de Varsovie, un site Internet, mis en œuvre par le NAYEN et déjà utilisé par de nombreux districts américains, a été présenté.

Depuis, Jacqueline, Emmanuel Scutto et Philippe Cacaux tous les deux du 1770, ont participé à une démonstration en vidéoconférence. L'objectif du CRJ est de se tenir informé du contenu de ce site et de sa diffusion à travers le monde afin de se tenir prêt, s'il le fallait, à pouvoir faire migrer tous les districts français vers ce site ou à créer des passerelles automatiques entre les deux sites. Pour l'instant le CRJ maintient ces investissements dans le développement de son site.

Utiliser l'adresse gmail de Jacqueline et non celle du YEP1670 pour toutes les questions relatives au site.

### **3 – Gestion de cas**

Procédures avant décision de renvoi > Dialogue et accord des parties

Faire un compte rendu de l'entretien signé avec le jeune. Les preuves peuvent être demandées par Evanston. Tout mettre en œuvre pour que la situation ne se dégrade plus. Informer le DYEC parrain.

Lors des formations, faire les émargements des familles et des jeunes. Les émargements doivent être gardés **pendant 5 ans**. En cas de problème avec un jeune et de renvoi, Evanston peut demander au district les pièces justifiant la présence des jeunes et des familles à ces formations.

#### Etude de 3 cas

Décès d'une jeune française en Corée. Témoignage de Philippe du D.1690

Le Gouverneur est prévenu par le DYEC de Séoul.

- 1) La famille a tout de suite été avertie par le Gouverneur.
- 2) S'informer tout de suite pour connaître ce qui s'est passé. Dans ce cas, il s'agit d'un suicide. A noter que pour un suicide, l'assurance ne fonctionne pas.  
Cause supposée du suicide : relation amoureuse avec un jeune du pays. Les parents de la jeune fille ne sont pas d'accord pour accueillir le garçon en France.  
Si il y a une relation amoureuse, il faut réagir immédiatement. Si il est décidé d'un renvoi, le faire le plus rapidement possible afin que le jeune ne réfléchisse pas à une solution extrême.
- 3) Entourer la famille. Pour rapatrier un corps, le cercueil part de France. Négociation du billet d'avion avec l'assurance.
- 4) La famille n'a pas de visa, ni passeport. Fait appel au député pour obtenir le passeport. Obtenu en deux jours. Démarche auprès de l'ambassade de Corée.
- 5) Appel du Ministère des Affaires étrangères. La communication est à faire par eux et non pas par le Rotary. Demande de la liste des jeunes qui séjournent en Corée

dans le cadre du programme YEP. Il a fallu 15 jours pour localiser les jeunes français.

- 6) « Arrondir les angles avec la famille » afin qu'il n'y ait pas de retombée majeure sur le programme. Pas d'aide du RI mais ses condoléances auprès de la famille, du club et du district d'une part, ses félicitations auprès du Gouverneur d'autre part.
- 7) Le district s'est occupé pour le rapatriement du corps. Demander aux parents l'autorisation d'autopsie en Corée. Aide financière du Rotary pour l'enterrement.
- 8) Vaut mieux être critiqué de ne pas avoir trop parlé. La communication doit être maîtrisée. Les réseaux sociaux rendent difficile cette maîtrise.

Les DYEC demande un minimum de précisions afin de répondre aux questions des familles, des membres, ...

- 9) A noter, une seule intervention du ministère des affaires étrangères. Plus d'intervention ni de demande par la suite.

Mensonge et conséquences pour un INBOUND. Témoignage de Jacqueline du D.1670

3 jeunes filles INBOUND de la région lilloise allaient dormir les unes chez les autres. Le plan était de passer la nuit en boîte de nuit. Une des trois, une jeune chilienne avait bu plus que de raison.

Déclaration de plainte pour viol de la chilienne. La police interroge sans prévenir les familles d'accueil. Jeune fille vue par différents services et à 11h00 du matin, la famille d'accueil a récupéré le jeune.

Rencontre avec la famille d'accueil. Vu avec l'assistance Carton pour faire venir la mère du Chili. L'assurance a pris en charge le billet d'avion de la mère. Appel de renseignements auprès d'un avocat car dépôt de plainte. Ne pas oublier de contacter le référent harcèlement. Importance de l'aide de la conseillère. Peu de communication vis à vis du Chili car le viol est pire pour une victime. Excuse officielle : retour au Chili pour due à une difficulté d'adaptation.

Décisions différentes pour les deux autres jeunes filles.

Témoignage d'Eric du 1520

Jeune garçon accueilli au Pérou. Frère tué dans un accident de voiture. Le père souhaitait informer son fils le plus rapidement. Le fils a appelé son père. L'urgence était de quitter le bus trip et d'entrer en France. Vendredi informé, mardi retourné en France. Très bonnes relations avec le district. Après être resté deux semaines et demi en France, reparti au Pérou.

Partage des valeurs, bonne communication avec le district.

Témoignage d'Alexandre du D.1510

Lors du dernier WE de jeunes, cas d'alcoolisme. Lors de la reprise de la réunion, des cas d'alcoolisme fort. Achat de boisson lors d'un quartier libre.

Cas fort d'alcoolisme appel des pompiers ; Fouille des chambres.

Renvoi de 4 filles avec l'accord du Gouverneur présent.

Problème d'un renvoi contesté par le district brésilien (D. 4750).

Règles signées ont été adressées à Evanston. Pas d'accord du district brésilien. (4750).

Discipline et respect des sanctions prises

- Signature de l'acceptation des règles par les parents et par le jeune OUT avant le départ

#### **4 – Les règles d'accueil dans chaque district**

Révision du modèle d'échange agreement

- Mention de prise de connaissance de la situation du pays choisi sur site et sur document
- Une seule famille hôte >>> conditions à mettre dans l'agrément d'échange  
Il est nécessaire d'uniformiser l'échange agreement concernant les accueils en France.

#### **5 – Les vaccinations**

- Fièvre jaune
- Précautions contre les moustiques en Am Sud
- BCG
- Méningococcie > Ontario

Vérifier les vaccinations pour l'Amérique du Sud (Fièvre jaune).

Certains districts demandent le BCG. Voir en France pour certains établissements avec exigence du proviseur.

Certains districts demandent le vaccin contre la méningite.

#### **6 – Consignes aux jeunes sur le départ**

##### **1. OUT**

- Inscription dans les postes consulaires « Ariane ». Conseiller cette inscription qui peut se faire par Internet. Le ministère des affaires étrangères a connaissance du lieu où séjournent les jeunes si problème. Envoi d'un mail sur ce propos à l'ensemble des DYEC.

- AST. Pas besoin si le jeune IN reste dans l'espace Schengen. Obligatoire pour les OUT. Pas besoin d'AST pour aller en Suisse car le IN est un étranger. Causse est régulièrement averti par Alain.
- JDC, Journée de Citoyenneté. Les OUT sont concernés. Ils font une inscription en précisant leur absence pendant son séjour.
- Attestation pour maintien Allocation Familiale par Ets scolaire hôte.
- Faire valider les notes du Bac français
- Ou trouver l'apostille (cf. 1510). On authentifie la signature (par un notaire), traduction des documents (par traducteur autorisé) et les documents sont validés. C'est la cour d'appel du département. Cette procédure, simplifiée, est autorisée si le pays a ratifié la convention de La Haye.
- Quand les parents sont divorcés, il est important de connaître celui qui détient l'autorité parentale. Demander la copie du jugement de divorce. Si autorité parentale conjointe, il faut les deux signatures.
- Ajouter sur le site la mention parents décédés, parent survivant.
- Bien se renseigner par pays sur les différents documents à fournir pour entrer, circuler et sortir du pays.

## 2. IN

- Attribution de diplôme et attestation de scolarisation en France ex : pour les Coréens
- Faire passer un diplôme agréé DILF, DELF, DALF
- Signature de l'acceptation des règles par les parents et par le jeune IN avant qu'il ne vienne. Certains districts le font systématiquement.
- Mentionner que si la participation au Bus Trip est interdite pour des raisons disciplinaires il ne sera pas remboursé. Causse le mentionne en rouge.
- Mentionner les conditions de voyages pendant le séjour ou/et si demande de prolongation ou de retour indirect au pays
- Divers documents à demander : ex certificat natation. Envoi du document à signer aux parents avec les autres documents à signer. Ce document doit être signé par un professeur de natation accompagné de son numéro d'agrégation.

## 7 – Informations diverses

Toujours pas reconnu par le RI. Le Président propose aux districts de présenter un amendement au prochain COL relatif à la reconnaissance du ROTEX. Afin d'avoir « plus de poids » tous les districts formuleront un amendement et précisent en plus de la reconnaissance du ROTEX, la demande d'inclusion des ROTEX dans la commission Jeunesse et non dans la commission Essor. L'idéal étant ce me semble de proposer un texte d'amendement commun POUR LES 18 districts

A noter que des districts créent des associations ROTEX en attendant cette reconnaissance.

Tour de table avis

- Blazer pas abordé
- Vente de pin's. Un Doodle sera adressé. La carte de France peut être gardée.

Pour clore cette réunion, il a été remis à Elisabeth et Gisèle un cadeau pour les remercier pour leur engagement durant 32 ans passés au CRJ, auprès des districts. Les districts et l'équipe du CRJ les remercient et leur souhaitent une agréable retraite.

Jean Pierre BOTTINELLI